

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Sixième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information  
d'APIRG (IIM/SG6)*(Nairobi, 31 juillet — 3 août 2023)***Point 4 : Carences de navigation aérienne****WP4.1B. Situation des carences de navigation aérienne dans les domaines AIM, CNS et MET***(Note présentée par le Secrétariat)*

| RÉSUMÉ   |
|--|
| La présente note de travail répertorie les récentes carences de navigation aérienne qui affectent les domaines AIM, CNS, et MET dans la région AFI, pour examen et mise à jour par le Sous-groupe IIM.<br>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3. |
| <b>RÉFÉRENCE(S) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rapport de la réunion APIRG/25</li><li>▪ Rapport de la cinquième réunion du Sous-groupe IIM d'APIRG</li><li>▪ Plan de navigation aérienne AFI</li></ul>  |
| La présente note de travail se rapporte à l' <b>Objectif stratégique</b> :<br><b>B – Capacité et Efficacité de la navigation aérienne</b>  |

**1. INTRODUCTION**

- 1.1 Le 30 novembre 2001, le Conseil de l'OACI a approuvé la méthode uniforme d'identification, d'évaluation et de notification des carences de navigation aérienne et les États contractants sont invités, par conséquent, à communiquer aux organes compétents des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) une liste des carences de navigation aérienne et les plans d'actions correctives mises en œuvre ou envisagées pour leur résolution. Dans la région AFI, ces listes élaborées chaque année doivent être communiquées à l'APIRG, pour analyse, et ensuite à la Commission de navigation aérienne (ANC), pour évaluation et transmission au Conseil de l'OACI.
- 1.2 À travers sa Conclusion 23/32, la 23<sup>e</sup> réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/23) a approuvé les domaines de compte rendu minimums révisés relatifs à la fourniture des services de navigation aérienne.
- 1.3 La 25<sup>e</sup> réunion de l'APIRG (APIRG/25) a pris note de l'état d'avancement de la conception par le Secrétariat d'un logiciel pour assurer l'automatisation de la gestion des carences de navigation aérienne dans une base de données (AANDD) et pris acte de l'organisation les 23 et 24 ??? d'un atelier virtuel régional sur sa mise en service.

- 1.4 La Conclusion 25/30 de la réunion APIRG/25 appelle les États et les organisations à identifier et notifier, le cas échéant, les carences de navigation aérienne aux bureaux régionaux accrédités de l'OACI.

## 2. ANALYSE

- 2.1 La Conclusion 25/30 de la réunion APIRG/25 a appelé les États et les organisations, à organiser, le cas échéant, avec le soutien du Secrétariat des ateliers afin de sensibiliser les parties prenantes sur les carences de navigation aérienne, dans le but de les identifier, notifier et résoudre efficacement.
- 2.2 Pour aider les États membres à s'approprier l'identification, la notification, l'évaluation et la résolution des carences de navigation aérienne, le Secrétariat a organisé un webinaire de renforcement des capacités de gestion des carences de navigation aérienne du 14 au 16 mars 2023. Deux cent quarante-neuf (249) participants représentant 36 États ont pris part au webinaire. Les participants ont acquis des connaissances sur le processus de gestion des carences de navigation aérienne et se sont familiarisés avec l'utilisation de la base de données AANDD pour identifier, notifier, évaluer, et résoudre les carences de navigation aérienne.
- 2.3 En guise de solution, le webinaire a encouragé les utilisateurs et les États à commencer à notifier les carences en utilisant l'AANDD et à organiser des séminaires de sensibilisation de leurs coordonnateurs sur l'utilisation de cet outil .
- 2.4 L'**Appendice A** de la présente note de travail fait le point sur les notifications/comptes rendus des carences dans les domaines CNS, AIM et MET.

## 3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est encouragée à :
- a) Tenir compte de l'alinéa a) de la Conclusion 25/30 de la réunion APIRG/25 relative à l'identification, la notification, l'évaluation, et la résolution des carences régionales de navigation aérienne et appelant les États et les organisations à identifier et notifier à leurs bureaux régionaux accrédités de l'OACI, les carences de navigation aérienne, le cas échéant.
- 3.2 **Projet de Conclusion XX de la réunion IIM/SG6 :**

**Il est conclu que,**

...

----- FIN -----